

## **DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 455, route 138, a été déposée le 20 juin 2018.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 5 septembre 2018

> Le greffier, Daniel Martineau, notaire www.ville.st-augustin.qc.ca